

Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est la résultante d'abandons de déchets, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être.

Il est interdit de se débarrasser de ses déchets sur un trottoir ou dans la nature. Ceci est un acte incivique, dangereux et source de pollution qui est puni par la loi.

La sanction encourue va jusqu'à 1 500 € d'amende avec la confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets (articles R632-1, R635-8, R644-2 et R610-5 du Code Pénal).

Retrouvez plus d'informations sur le site "Ma Sécurité" du Ministère de l'Intérieur.



L'AGENDA CULTUREL

GET THE BEATLES BACK - TOUR 2026

Samedi 31 janvier à 20h
à la Salle de Spectacles

« Get The Beatles Back », c'est 4 garçons dans le vent qui font revivre la révolutionnaire épopée musicale des Beatles à travers plus de 1h30 de concert.

Tarif plein 12€
Tarif -12 ans : 8€
Tarif -6 ans : gratuit

Pour plus d'informations sur l'événement et les modalités de réservation :
> **Rendez-vous sur l'agenda du site de la Mairie**
> **SMS au 06 15 38 49 42**



VIE ASSOCIATIVE

CONCOURS DE BELOTE COINCHÉE

> Comité des Fêtes
Dimanche 25 janvier 2026 / Espace Jean Fournet.
Inscription à 13h30

Toutes les équipes seront primées de volailles fermières.
Places limitées à 64 doublettes
Tarifs : 18€ la doublette
Pour tout renseignements : 07 82 89 19 50

MATINÉE SAUCISSES CALABRAISES AU BARBECUE

> Mammola Association
Dimanche 1er février à partir de 9h30
Espace Jean Fournet
Réservation possible au 06 03 73 07 69
avant le 27 janvier 2026.

Retrouvez toutes les informations de la commune sur le site internet : st-clair-du-rhone.fr,

sur panneau pocket, les panneaux lumineux de la ville
et sur notre Facebook "Ville de Saint Clair du Rhône"



Par la liste "Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône" M. DESSEIGNET Frédéric, M. REYNAUD Claude, Mme QUAY Martine, M. FAURITE Sylvain, Mme. MEHIDI Kadija et M. BELANTIN Julien.

LIBRE EXPRESSION

 Retrouvez-nous sur **facebook.**

Vivre en Harmonie à Saint Clair du Rhône


Liste Vivre EN HARMONIE à Saint Clair du Rhône

 vivreenharmone2020@gmail.com





N°51 - JANVIER 2026

L'ACTU 



L'EDITO

Meilleurs vœux pour cette année 2026 !

Chère Saint-Claïroise, cher Saint-Claïrois,

En ce début d'année, je souhaite vous adresser mes vœux les plus sincères de santé et de sérénité, au nom de l'ensemble de la municipalité et des services communaux.

Les semaines écoulées ont été marquées par plusieurs événements importants de la vie locale. Le repas de Noël au Clariana a été un moment chaleureux de convivialité et de partage, apprécié par les participants.

Dans le même esprit, les colis distribués aux Saint-Claïroises et Saint-Claïrois de plus de 70 ans ont permis d'entretenir ce lien attentif que la commune souhaite maintenir avec ses aînés.

Je souhaite également souligner l'initiative menée par les classes de CE1-CE2 de l'école de Glay autour du thème du harcèlement. Ce travail a abouti à la réalisation d'une fresque collective, résultat d'un travail pédagogique riche et engagé. Cette démarche, menée en partenariat avec l'équipe enseignante, contribue à sensibiliser les enfants aux valeurs de respect et de bienveillance.

Les décorations de Noël installées dans notre commune ont apporté une ambiance festive à la ville. Elles sont pour une partie le fruit du travail soigné et créatif de nos services techniques, que je remercie pour leur implication dans cette réalisation appréciée de tous.



L'inauguration des travaux d'accessibilité aux quais de la gare a eu lieu le 11 décembre. Le rehaussement des quais, la mise en place d'une passerelle piétonne équipée d'ascenseurs et d'escaliers, le remplacement de l'éclairage actuel par des leds et la reprise de la signalétique en gare, rendent la gare de Saint Clair-Les Roches accessible à tous.

Vous trouverez à l'intérieur de cette lettre l'évolution des conditions d'accès en déchèterie en 2026.

En effet à compter du 5 janvier, vous devrez vous munir d'une carte d'accès à retirer à la communauté de communes ou bien un pass dématérialisé à mettre sur votre smartphone ou à imprimer.

Vous aurez jusqu'au 31 mars pour effectuer ces démarches.

A partir du 1^{er} avril, l'accès aux déchèteries se fera uniquement avec le Pass'Déchèterie.

Conformément au cadre de la période électorale, les communications de la commune se limitent aux informations nécessaires à la vie locale et à la continuité du service public.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année, placée sous le signe du partage et de la convivialité.

Sandrine LECOUTRE, Maire



CCAS

NOËL AVEC LE CCAS ET AU FOYER CLARIANA

Des colis et un repas de Noël pour nos aînés

Comme chaque année, le Centre Communal, d'Action Sociale (CCAS) offre un colis de fin d'année aux Saint-Clairois âgés de plus de 70 ans. Sous la forme d'un joli coffret, le colis contenait une sélection de gourmandises sucrées et salées : truffes en chocolat, papillotes, confiture, vin, jus de pomme et cerise, foie gras, etc. De bons produits à déguster pendant les fêtes de fin d'année ! Ces colis étaient distribués en mairie dans la salle des mariages par des élus et des bénévoles du CCAS et quelques agents de la commune. Nous les remercions chaleureusement pour l'organisation de cette attention particulière, qui chaque année, ravit nos aînés.

A la résidence autonomie pour personnes âgées, Le Clariana, les résidents ont pu célébrer Noël le 17 décembre autour d'un délicieux repas préparé par la cuisine centrale. Un repas de fêtes avec notamment au menu, des minis feuilletés d'escargots, des toasts de saumon fumé et du foie gras. Les résidents ont pu grandement apprécier ce repas, qui prenait place dans la salle de repas, décorée grâce à la créativité des agents de la résidence et des résidents.

Ce fut une très belle célébration au Clariana, rythmée par un groupe de musiciens et chanteurs : un moment convivial et chaleureux où les résidents ont pu se régaler mais aussi danser et chanter tout au long du repas et de l'après-midi !



SERVICES TECHNIQUES

ILLUMINATIONS POUR LES FÊTES

Le projet des agents des Services Techniques

Depuis le début du mois de décembre 2025, vous avez pu découvrir et profiter des décorations confectionnées et installées par les agents des Services Techniques sur la commune.

Nous les remercions pour leur travail, illuminant nos espaces communs pour les fêtes et qui fait la joie des petits et des grands.



ECOLE DE GLAY

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT

Travail mené par les élèves de l'école de Glay

Les élèves de l'école de Glay ont mené différents travaux sur les thèmes du harcèlement et de l'isolement. Le programme s'est décliné en différents ateliers selon les classes. Pour les CE1-CE2, la sensibilisation à la lutte contre le harcèlement a été abordée à travers les lectures, les discussions guidées, les arts visuels avec la réalisation d'une affiche collective, les jeux et débats, l'Enseignement moral et civique, la musique mais également l'écriture.



En maternelle, les élèves ont travaillé en particulier autour du mot "respect" et les classes de cycle 3 (CM) ont élaboré une carte mentale.

Ce travail a abouti à la fabrication d'une fresque collective où chaque élève a réalisé l'empreinte de sa main afin de symboliser son engagement.



DÉCHÈTERIE

VOTRE PASS'DÉCHÈTERIE

Demandez-le gratuitement à partir du 5 janvier 2026 !

Qu'est-ce que le Pass'Déchèterie ?

Le Pass'Déchèterie remplace votre ancien badge ou votre justificatif de domicile pour accéder à la déchèterie (usage variable selon votre commune d'habitation).

Le Pass'Déchèterie donne droit à **52 passages** au maximum par an et par foyer pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il est désormais possible de venir plusieurs fois au cours d'une même journée (sous réserve de la capacité d'accueil de la déchèterie).

Au-delà des 52 passages, l'accès en déchèterie publique ne sera plus possible jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Le décompte du nombre de passages sera consultable sur le compte usager ou par téléphone.

Comment obtenir son Pass'Déchèterie ?



A partir du 5 janvier 2026, vous pouvez demander gratuitement votre Pass'Déchèterie, qui se présente sous deux formes différentes :

- un Pass'Déchèterie **dématérialisé**, sous la forme d'un QR code à télécharger sur votre téléphone ou à imprimer, en complétant le formulaire de demande en ligne. Vous recevrez votre QR code par e-mail une fois votre demande validée sous quelques jours ouvrés.
- un Pass'Déchèterie **sous la forme d'une carte**. Pour faire votre demande, rendez-vous au siège de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (9 Rue du 19 Mars 1962 à Saint-Maurice-l'Exil) ou au pôle de proximité (24 Avenue des Terreaux à Beaurepaire).

Pour faire votre demande, il vous sera nécessaire de présenter les documents suivants : une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, de gaz...).

A noter que l'ancien système (justificatif de domicile ou ancien badge) sera encore valable pendant une période de transition de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2026. Après cette date, seul le Pass'Déchèterie donnera accès aux déchèteries.